



## LES KIOSQUES PARISIENS

Il y a quelques mois, plusieurs journaux se réjouissaient du renouveau du commerce de la presse dans la capitale. Une trentaine de kiosques ont été rouverts, une dizaine créés, portant à 311 le nombre de points de vente sur la voie publique à la fin de l'année 2007. Tous ces titres oublièrent d'évoquer l'âge vénérable de ces kiosques, dont l'anniversaire est du coup passé totalement inaperçu. C'est le 15 août 1857, dans un Paris qui s'haussmannise et s'embourgeoise, que les premiers édicules de presse ont été inaugurés en remplacement des baraques des premiers marchands de journaux. Le magazine mondain *L'Illustration* explique alors : « Ces échoppes disparates et sordides choquaient la vue. L'administration les tolérait avec peine et par un pur sentiment d'humanité. Mais leur dégradation devenait telle, leur saleté était si repoussante, que tout faisait pressentir que ces taches aux embellissements, dont la capitale était depuis quelque temps le théâtre, ne pouvaient longtemps subsister<sup>1</sup>. »

La Préfecture de police négocia la substitution et la concession de ces boutiques avec une entreprise privée. Résultat d'après le même périodique : « La Compagnie des kiosques lumineux a donné aux marchands de journaux, en échange de ces espèces de chenils, un abri dans d'élégants pavillons octogonaux, cela gratuitement et l'éclairage par-dessus le marché. Les kiosques lumi-

neux ont leurs parois en vitrage, sur lesquelles sont peintes des annonces de formes et de couleurs diverses. Le soir, ces petits pavillons transparents éclairent la voie publique, et montrent, aussi bien que le jour, leurs affiches aux passants. C'est un enjolivement réel sur les boulevards. »

L'installation des kiosques répond à la nette volonté des autorités de moderniser la ville, d'éclairer les rues et d'embellir le paysage urbain. Leur fonction esthétique est telle que tous les édicules existants sont remplacés dès 1859 par un modèle jugé plus gracieux et imposant. Toujours de forme octogonale et d'un diamètre de 1,5 mètre, les constructions sont en bois de chêne. Plus hautes, elles sont surmontées d'un dôme d'écaillés de zinc se terminant par une flèche. Elles sont munies d'une porte qui, une fois leur auvent levé, se transforme en étalage. Les installations se multiplient. En 1892, environ 350 kiosques, concentrés dans les arrondissements centraux, sont en activité. Rapportant en moyenne une centaine de francs par mois, ils sont tenus par des veuves de fonctionnaires ou de militaires, placées par les autorités préfectorales pour leur assurer un revenu de subsistance. Certaines kiosquières s'attachent à leur commerce jusqu'à leur dernier jour. Le quotidien *Le Matin* signale ainsi : « Dans l'un des points les plus fréquentés de Paris, à l'angle de la rue de





Sèvres et de la rue du Bac, se trouve un kiosque à journaux. Dans le petit édicule vitré gîte une vieille femme. La malheureuse, plus qu'octogénaire, mène dans ce réduit étroit une existence immobile. Elle vit là-dedans, elle y mange et, chose à peine croyable, elle y couche. Toute courbée, la tête touchant presque ses genoux, elle relève vers vous, quand vous l'interpellez, une face terreuse, où l'on aperçoit deux yeux vitreux. Aux questions qu'on lui pose, elle ne répond pas. Sur une tablette, devant elle, quelques journaux. Les clients prennent une feuille, posent un sou et passent rapidement. Mais si vite qu'ils fuient, une odeur nauséabonde les poursuit, car l'ancre de cette pauvre vieille est un foyer d'infection. Cette malheureuse croupit dans la vermine et sur des déjections. Des voisins se sont plaints et ont réclamé, au nom de l'humanité et de la salubrité, que des mesures fussent prises. La chose est plus difficile qu'on ne le croit. Une première fois, on voulut placer l'octogénaire dans un hospice, mais elle refusa. C'est dans son kiosque qu'elle a vécu, c'est là qu'elle veut mourir<sup>2</sup>. »

Quelle que soit la kiosquière, le kiosque se fonde dans la vie quotidienne et l'animation boulevardière. Un journaliste remarque : « Avec leurs vitres multicolores, les kiosques à journaux jettent dans le décor parisien, surtout le soir, une note gaie et chatoyante qui continue à donner à nos boulevards leur physionomie si animée<sup>3</sup>. »

La boutique est alors devenue, avec le développement de la presse de grande diffusion, une institution parisienne. Elle est le commerce principal où les lecteurs achètent leur journal, le lieu d'où partent les nouvelles et les rumeurs, l'agora moderne autour duquel les conversations et émotions publiques circulent. Cela est encore plus vrai sur les boulevards, entre la place de la Madeleine et la porte Saint-Martin, qui délimitent le « pays des kiosques ». Sur les trottoirs, côté pair comme impair, les édicules sont parfois espacés que de quelques mètres les uns des autres. Il y a toujours du monde autour du kiosque. Bien qu'interdits, des paris et pronostics sur les courses hippiques de la journée s'y organisent. Des badauds lisent la dernière édition louée par la kiosquière qui, de cette manière, arrondit son revenu. La pratique est totalement prohibée par les administrations de journaux qui n'hésitent pas à porter plainte d'après une gazette des tribunaux : « *Le Syndicat de la presse parisienne rappelle aux titu-*

*lares de kiosques qu'il leur est expressément interdit de louer ou de prêter — et de rendre ensuite comme invendus — les exemplaires qui leur sont remis en dépôt. Le Tribunal de commerce de la Seine, saisi par Le Figaro à la suite d'abus de cette nature, a rendu à la date du 2 mai 1889, le jugement suivant : attendu que des constats dressés par Gouffé, huissier, à Paris, les 18, 19 février, 5, 6 et 8 mars 1889, il ressort que la dame C... a compris dans ses invendus sept journaux qui n'étaient plus à l'état de neuf; condamne les époux C... à payer au Figaro 35 francs au titre de dommages et intérêts. À la suite de ce jugement, la dame C... a été révoquée par la Préfecture de la Seine. Le Syndicat de la presse a créé un service d'inspection permanente. Il n'hésitera pas à déférer à l'administration les auteurs des contraventions nouvelles qui se produiraient en matière de location ou de prêt des journaux<sup>4</sup>. »*

Régulièrement, des circulaires préfectorales rappellent la règle. Gare aux fraudeuses ! En 1912, la saturation commerciale et spatiale menace. Lors de l'installation de kiosques-vigie sur lesquels opèrent les agents de police chargés de la circulation automobile, un quotidien ironise : « *Après de longs devis et d'utiles épures, l'administration, ayant jugé convenable de construire rue Dutot, rue Milton et rue Julien-Lacroix des kiosques-vigie, les a fait établir sur un modèle nouveau et bien pratique : de la largeur même du trottoir. Ainsi est résolu cet antique et inquiétant problème de l'envahissement du bitume par le piéton; désormais, il empruntera la chaussée<sup>5</sup>. »*

Près de 399 kiosques à journaux, chiffre maximal, quadrillent alors Paris, auxquels il faut rajouter d'autres points de vente de la presse : les bibliothèques Hachette dans les grandes gares et le métropolitain en construction, des comptoirs dans les stations d'attente des bus et tramways, des guérites dans les parcs et près des vespasiennes. On est bien loin des chiffres actuels — Paris comptant aujourd'hui seulement quelque 300 kiosques.

1. « Les kiosques lumineux », *L'Illustration*, 22 août 1857. 2. « Dans un kiosque », *Le Matin*, 24 janvier 1904. 3. « Les kiosques à journaux », *Le Petit Journal*, 27 juillet 1892. 4. « Répression de la location des journaux », *Le Droit*, 11-12 avril 1892. 5. « Les kiosques-barricades », *Le Matin*, 12 décembre 1911.

